

Lyon,
Le 15 octobre 2018

Madame Nathalie PERRIN-GILBERT
Maire du 1^{er} arrondissement

Madame La Maire,

Faisant suite à la question écrite de Monsieur Serge Brezin pour le collectif AMIE au sujet de la protection des mineurs isolés, je voulais d'abord contextualiser le sujet qui relève de la compétence de la Métropole de Lyon.

Toutefois, la Ville de Lyon et son CCAS ne peuvent pas ignorer la situation de ces jeunes sur son territoire.

Nous sommes face à des circonstances tout à fait exceptionnelles et inédites.

Depuis 2015, l'arrivée des Mineurs Non Accompagnés (MNA) double chaque année.

Pour 2018, ce sont plus de 1300 jeunes qui sont arrivés, soit 4 fois plus qu'en 2016.

Dans la Métropole de Lyon, comme dans de nombreuses autres grandes métropoles ou villes du pays, le système d'accueil lié à la protection de l'enfance est donc, de fait, fortement perturbé, voire déstabilisé.

Devant cette situation, la Métropole de Lyon s'est mobilisée fortement en renforçant ses moyens consacrés aux MNA.

Le budget est passé de 36 à 50 millions d'euros entre 2017 et 2018.

Elle a doublé les effectifs de la MEOMIE, service d'accueil et de suivi des jeunes mineurs, passant de 12 postes en 2016 à 25 postes en 2018.

Elle a recouru à plus de 500 chambres d'hôtel pour répondre à ses obligations d'hébergement, en associant un accompagnement éducatif dédié.

140 places d'accueil supplémentaires dans les structures spécialisées de la protection de l'enfance ont été créées.

Enfin, elle a créé un dispositif nouveau d'évaluation et de mise à l'abri, représentant 25 places d'hébergement et ayant la capacité d'évaluer jusqu'à 110 jeunes par mois.

.../...



La Ville de Lyon de Lyon accompagne également la Métropole pour faire face à ces situations.

Par exemple, des MNA sont accueillis tous les jours, gratuitement, d'une part, au restaurant social municipal, encadrés par le Secours populaire, et d'autre part aux Bains douches. En février 2018, la Ville a mis à disposition de la Métropole le bâtiment de la Sarra (ancienne résidence autonomie pour personnes âgées), afin de lui permettre de mettre à l'abri ces jeunes, le temps de faire les évaluations et les prises en charges inhérentes.

De plus, la Ville de Lyon subventionne également de nombreuses associations qui, sur le terrain, viennent en aide aux plus démunis.

La Banque alimentaire, Médecins du monde, le Secours populaire, Alynéa en sont quelques exemples.

Enfin, les jeunes désignés à travers votre question écrite sont suivis par nos services dans les territoires.

Le CCAS, mais aussi les services des Maisons de la Métropole pour les Solidarités, viennent régulièrement à leur rencontre pour leur apporter soins, conseils et orientations.

Conscients des difficultés de mise à l'abri des jeunes migrants mais aussi des isolés, des familles et des grands précaires, le Maire de Lyon, le Président de la Métropole et le Préfet de Région ont mis en place depuis plus d'un an de nouvelles modalités de dialogue avec le tissu associatif. Nous avons la conviction que pour résoudre ces enjeux, nous avons la nécessité de la mobilisation de tous afin d'accueillir ces jeunes de manière solidaire, réfléchie et responsable.

Nous vous prions de croire, Madame La Maire, à l'assurance de nos salutations les meilleures.

Zorah AIT-MATEN

**Adjointe au Maire de Lyon
Délégue aux Affaires Sociales et aux Solidarités
Vice-Présidente du CCAS**

Jérôme MALESKI

**Adjoint au Maire de Lyon
Délégue à la Démocratie Locale
et à la Participation Citoyenne**